

DESTINATAIRE

Madame MONTAGNE Noémie
8 RUE DE L EGALITE
33210 PREIGNAC

DP03333724P0041

Déposée le 23/09/2024

Par :	Madame MONTAGNE Noémie
Demeurant à :	8 RUE DE L EGALITE 33210 PREIGNAC
Pour :	Déplacement d'un mur de clôture enduit couleur sable d'une hauteur de 2m, d'une longueur de 17m avec 4 percées 20cm/20cm
Surface de plancher créée :	0 m²
Destination :	Habitation
Sur un terrain sis à :	8 RUE DE L EGALITE 33210 PREIGNAC
Cadastré :	A-1126, A-1118, A-1117, A-1141, A-1126, A- 1124
Superficie :	670 m²

DECISION DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

Au nom de la commune par le Maire

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation - Garonne - Secteurs de Rions à Toulonne et de Virelade à Le Tourne approuvé par arrêté préfectoral en date du 17/12/2001 et révisé le 23/05/2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 17/05/2017,

Vu la délibération du conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUI en date du 28/06/2017, complétée par la délibération modificative du 26/09/2018,

Vu la délibération du conseil communautaire portant débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUI en date du 07/07/2021,

Vu l'avis favorable de Madame l'architecte des Bâtiments de France en date du 02/10/2024 ,

Vu que le projet se situe en zone bleue du Plan de Prévention du Risque Inondation ;

Vu que l'article 1.8.1.2 de la zone bleue du Plan de Prévention du Risque Inondation autorise les clôtures transparentes à l'eau qui ne constituent pas un obstacle au passage de l'eau en cas de crue et de décrue ;

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

14 OCT. 2024 S²LO

ID : 033-213303373-20241011-ADS_DP24P0041-AI

DP03333724P0041



Mairie

1 Place de la Mairie
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39

Fax : 05 56 63 80 28

mail : preignac@mairie-preignac.fr

Considérant que le Projet prend en compte le risque inondation par la création de 4 trous le long de la clôture d'une dimension de 20cmx20cm ;
Considérant que cette mesure est insuffisante.

ECIDE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve du respect des prescriptions particulières mentionnées ci-dessous.

- **Les ouvertures réalisées à la base du mur seront d'une dimension de 40 cm de long et de 20cm de hauteur et exécutées tous les deux mètres sur la totalité du mur permettant d'avoir une clôture ajourée laissant la circulation de l'eau.**

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : AFFICHAGE RÉCÉPISSÉ DE DEPOT

Le récépissé de dépôt remis et affiché en mairie le 23/09/2024.

Fait à **PREIGNAC**,

Le **11/10/2024**

Le Maire,



Thomas FILLIATRE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.